
COMMISSION FORMATION

**Mesdames les Présidentes et
Messieurs les Présidents des Écoles
d'avocats**

**Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs des Écoles
d'avocats**

Paris, le 16 mars 2020

Par courriel

Objet : [COVID-19] – Stages des élèves avocats en PPI

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je fais suite à mes deux lettres de ce jour pour envisager maintenant les questions soulevées par les stages PPI.

L'extrême diversité de ces stages rend difficile l'adoption de solutions générales précises.

Même si les stagiaires restent sous la tutelle du CRFPA, ils sont intégrés pour la durée de ces stages et en vertu de la convention aux administrations, entreprises, associations, organisations internationales, juridictions, qui les reçoivent.

Une interruption totale et immédiate paraît difficile à envisager.

Vous aurez donc à répondre au cas par cas aux questions qui vous seront posées par les élèves, en fonction du degré d'insécurité de la situation qu'ils ou elles vous décriront.

Nous sommes bien sûr à votre écoute pour envisager avec vous ces solutions.

Comme vous l'avez compris, nous ne maîtrisons malheureusement pas des circonstances qui évoluent de jour en jour.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel Ducasse
Président délégué de la commission formation